

## Introduction

Au campement de Santa Fe, dans la *vega* de Grenade, l'accord passé (« capitulaciones ») entre Christophe Colomb et les Rois Catholiques, Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon, après la reddition de l'émir Boabdil le 2 janvier 1492 et l'expulsion des juifs en mars de la même année, ne laisse aucun doute : le futur Découvreur situa son entreprise, à savoir parvenir aux territoires du Grand Khan par l'ouest, dans la vision millénariste des souverains. C'était bien afin de favoriser la croissance de la « sainte foi chrétienne », qu'ils avaient décidé de l'envoyer à la rencontre des princes et des peuples de l'Inde : il lui reviendrait de voir comment s'y prendre pour obtenir leur conversion<sup>1</sup>.

Au moment de lever l'ancre le 3 août, le Génois se remémora le contenu de cet accord, en omettant toutefois d'évoquer les clauses de portée économique, auxquelles les deux parties avaient concédé, on le sait, une place significative. Lors de la découverte le 11 octobre de la première île de la Caraïbe, celle de Guanahaní, sa première réaction, si nous en croyons le père Bartholomé de las Casas, fut de penser que les indigènes avaient l'air disposés à accueillir la nouvelle foi avec bienveillance : « J'ai compris que c'était des gens qui se confieraient pour le mieux et se convertiraient à notre sainte foi par amour et non par la force »<sup>2</sup>.

Cependant, dès le 13 octobre, se manifesta ce qui allait devenir pour lui une idée fixe : son regard sur les indigènes se mit à l'affût du moindre ornement témoignant de l'existence de mines d'or dans l'île :

J'étais attentif et tâchais de savoir s'il y avait de l'or, et je vis que quelques-uns d'entre eux en portaient un petit morceau accroché à un trou qu'ils ont au nez. Et par signes, j'ai pu comprendre que,

---

<sup>1</sup> « Este es el Primer Viaje y las derrotas y camino que hizo el almirante don Cristóbal Colón cuando descubrió las Indias... », in : *Textos y documentos completos*. Edición de Consuelo Varela. *Nuevas Cartas*. Edición de Juan Gil, Madrid : Alianza Editorial, 1992, p. 95-96.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 110. Jeudi 11 octobre.

en allant vers le Sud ou en faisant le tour de l'île par le Sud, il y avait là un roi qui en possédait de grands vases [...]³.

L'obsession du métal précieux n'allait plus le quitter. Mais comme il ne fut pas aussi abondant qu'il l'espérait, il lui fallut se replier sur une autre alternative pour ne pas décevoir ses commanditaires.

Ayant fait partie de l'expédition envoyée en 1482 par les Portugais pour la construction du fort de « la mina » sur la côte occidentale de l'Afrique, dans le golfe de Guinée, il lui vint à l'esprit, suivant leur exemple, d'avoir recours à l'asservissement des indigènes⁴. La proposition n'eut pas l'heur de plaire aux souverains de Castille, qui virent la contradiction. Toutefois elle ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd : afin d'exploiter pour le mieux les possibilités de l'Hispaniola, il suffirait de transférer en l'amplifiant la servitude des naturels sur des êtres déjà soumis à cet état et présents sur l'île, en légitimant bien sûr leur asservissement par le recours au principe de guerre juste et surtout par leur salut dans l'au-delà grâce à la conversion, selon la mission concédée par les bulles papales⁵. Las Casas lui-même s'y laissa prendre. Voilà qui est bien connu : nul besoin d'insister⁶.

Sauf qu'on ne se préoccupa à aucun moment de savoir si, en l'occurrence, le recours au principe de la guerre juste était motivé et si ces nouvelles victimes de la cupidité des Espagnols se laisseraient facilement convaincre que les croyances religieuses de leurs ravisseurs constituaient « l'unique et véritable foi », selon l'expression récurrente des cédules royales à venir. Le célèbre dominicain, après sa prise de conscience sur le tard de sa vie, en vint à battre sa coulpe.

<sup>3</sup> *Id.*, p. 112. Samedi 13 octobre.

<sup>4</sup> Voir : « Colón y el modelo de la empresa portuguesa », in : Jean-Pierre Tardieu, *De l'Afrique aux Amériques Espagnoles (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Utopies et réalités de l'esclavage*, Paris : L'Harmattan, 2002, p. 37-40.

<sup>5</sup> Dans la bulle « Romanus pontifex » du 8 janvier 1455, Nicolas V confia à l'infant portugais Henri le Navigateur la mission d'amener dans le giron de l'Église les ennemis de la Croix miraculeuse, à savoir les « perfides sarrasins et tous les autres infidèles ». Voir : Alfonso García Gallo, « Las bulas de Alejandro VI y el ordenamiento jurídico de la expansión portuguesa y castellana en Africa e Indias », *Anuario de Historia del Derecho Español* 27-28, 1957-1958, p. 766.

<sup>6</sup> On se reportera au chapitre III « La substitution des Indiens par les esclaves Noirs dans le Nouveau Monde », in : Jean-Pierre Tardieu, *Les penseurs ibériques et l'esclavage des Noirs (XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris : L'Harmattan, 2016.

Cependant le mal était fait : l'avidité des colons, les besoins financiers de la Couronne, la rivalité entre les états européens accentuèrent les effets à travers les siècles, utilisant tous les moyens de l'aliénation pour réduire les vellétés de résistance, et la plus féroce répression contre les phénomènes de rejet.

Un combat sans fin, à vrai dire. La permanence de la traite, légale ou illégale, ne cessa de remettre en question le règne de la « véritable foi », la préservation de l'identité originelle étant un gage de survie pour ses victimes. Jusqu'au dernier moment, et en d'autres colonies auxquelles il sera fait référence à titre de comparaison, elles firent preuve d'ingéniosité pour sauver leurs propres croyances et se sauver elles-mêmes, comme les « Malês » à Bahia de todos os Santos en 1835.